



ARRÊTE MUNICIPAL

« PORTANT NUMEROTAGE PARTIEL RUE DE PARIS A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES 94190 »

2023 - A - ST 110

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code de la Voirie Routière,
- **VU** le plan cadastral ci-joint,

CONSIDERANT la demande formulée le 06 juin 2023 par Fatima BEN AMARA, assistante construction de l'Immobilière 3F 159 rue Nationale 75638 Paris cedex 13, relative à la numérotation de la parcelle cadastrée : AP numéro 109,

ARRÊTE

Article 1er : Le numérotage partiel de la parcelle cadastrée AP numéro 109, rue de Paris est défini comme suit :

SITUATION ANCIENNE DE LA PARCELLE

La parcelle cadastrée : AP numéro 109 porte le n° 25 rue de Paris,

SITUATION NOUVELLE DE LA PARCELLE

La parcelle cadastrée : AP numéro 109 porte les n° 25, 25 Bis et 25 Ter rue de Paris

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Directeur de Service de la Police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera notifiée pour application à :

- Madame le Commissaire de Police,
- Monsieur le Chef de Corps de la Brigade des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur de Service de la Police Municipale,
- Le Service Départemental du Cadastre,
- La Direction des Postes,
- La Poste de Villeneuve Saint Georges PDC 11 rue Henri Leduc
- Monsieur le Trésorier Payeur Principal,
- La Préfecture,
- L'INSEE,
- ENEDIS,
- GRDF,
- le SYAGE,
- L'intéressé.
- Le Service Urbanisme.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le

08 JUIN 2023



Monsieur le Maire

Philippe GAUDIN

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20230608-2023-A-ST-110-AR
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023